



MAIRIE DE  
TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

SEANCE DU 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

PREFECTURE DES  
HAUTES-PYRENEES

30 JAN. 2025

ARRIVEE

**Demande de subvention Agence de l'eau – Travaux  
d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle le projet des travaux d'assainissement – phase 2 au sein de la commune. Cette seconde phase de travaux est évaluée à 676 950 €.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour engager les travaux d'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 543 960 € soit 80%.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir ladite subventions.

Fait et délibéré le 27/01/2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



MAIRIE DE  
TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

## SEANCE DU 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Choix du maitre d'œuvre Programme assainissement en eau potable 2025

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée le 15 novembre 2024 concernant la maîtrise d'œuvre pour le programme de travaux assainissement 2025.

Il présente les 4 offres reçues :

- Entreprise HEA pour 31 950 € HT
- Entreprise PRIMA pour 41 602.50 € HT
- Entreprise BdEE pour 37 475 € HT
- Entreprise SERVICAD pour 29 095 € HT



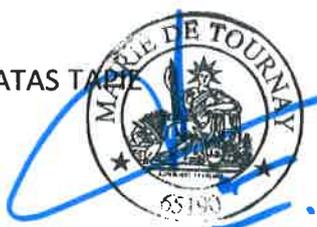
Après l'analyse des offres réalisée par l'ADAC 65, monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise HEA qui présente l'offre la mieux-disante, sous réserve de l'attribution de la subvention demandée à l'Agence de l'Eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise HEA pour un montant de 31.950 € HT, selon l'attribution de la subvention Agence de l'Eau.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27/01/2025  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas DATAS TAPIE



*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## DELIBERATION n° 2025-008



**MAIRIE DE  
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

### SEANCE DU 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE



## Travaux Caminarros

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-010 du 6 février 2023 par laquelle la réfection du chemin dans le cadre du projet Caminarros était attribuée à l'entreprise Dastugue TP pour un montant de 89 979 € HT.

Compte-tenu du délai de réalisation et de l'augmentation des matériaux, le devis a été réactualisé avec l'entreprise Dastugue TP et le nouveau montant pour la réfection du chemin est de 99 017€ HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le nouveau montant des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de valider le nouveau montant de travaux de l'entreprise Dastugue TP pour 99 017 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'opération

Fait et délibéré le 27/01/2025

Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas DATAS TAPIE

*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*





**MAIRIE DE  
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

**SEANCE DU 27 janvier 2025**

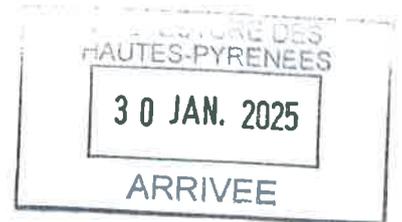
L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE



**Demande de subvention Région Occitanie – Rénovation  
Gendarmerie Tranche 2**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-074 du 16 décembre 2024**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique des logements de la gendarmerie de Tournay. La première tranche du projet a été réalisée et concernait les travaux de changement des menuiseries.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention dans le cadre de l'aide aux logements communaux et intercommunaux de la gendarmerie Région Occitanie pour engager la tranche 2 relative à l'isolation des logements par l'extérieur pour un montant de 231 236,27€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention au titre de l'aide aux logements communaux et intercommunaux de la Région Occitanie pour un montant de 184 989,016 € soit 80%.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir ladite subvention.

Fait et délibéré le 27/01/2025

Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas DATAS TAPIE



*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**MAIRIE DE  
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

## SEANCE DU 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE



## Création emplois permanents

Monsieur le Maire rappelle que conformément au code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe
- La création de l'emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- La suppression des emplois d'origine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget, au chapitre prévu à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Fait et délibéré le 27/01/2025

Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas DATAS TAPIE

*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DELIBERATION n° 2025-003



**MAIRIE DE  
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

### SEANCE DU 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Demande de subvention Fonds d'Aménagement Ruraux (FAR) Projet RD 817

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux concernant la réfection des cheminements piétons de la Route Départementale n°817 ainsi que l'aménagement de l'entrée de Bourg. L'ensemble des travaux est évalué à 59 048,38 €.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention dans le cadre des Fonds d'Aménagement Ruraux (FAR) pour engager les travaux le long de cette route départementale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention au titre du FAR pour un montant de 35 429,03 € soit 60%.
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir ladite subventions.

Fait et délibéré le 27/01/2025  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas DATAS TAPIE



*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DELIBERATION n° 2025-002



**MAIRIE DE  
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

### SEANCE DU 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE



## Opération façades 2024-2025

La commission façades s'est réunie le 7 novembre 2024, en présence de la Région et du CAUE, afin d'étudier les dossiers présentés pour l'année 2024-2025. Un retour de cette réunion est présenté au conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle que la Région accompagne la commune dans le financement de l'opération façade à hauteur d'un euro pour chaque euro dépensé par la commune de Tournay. La commission propose de traiter les dossiers de la manière suivante :

Adresse	Nom	Total de subvention
3 Place d'Astarac	DJABALA JG	5 600,00 €
20 Place d'Astarac	DURDOS C	4 800,00 €
18 Place d'Astarac	DURDOS C	3 420,00 €
5 Avenue de la gare	MONT S	11 860,00 €
22 Rue de la République	PETITDEMANGE S	6 860,00 €
15 Rue Germain Bonnacarrere	CAZENAVE G	4 320,00 €
2 Rue Lordat	ROUYFT J-R	2 670,00 €
11 rue Lacrampe Loustau	VICHARD C	700,00 €
		<b>40 230,00 €</b>

Monsieur le maire propose d'attribuer les subventions correspondantes à chaque dossier pour un montant total de 40 230 €HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions aux dossiers complets et recevables
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27/01/2025

Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas DATAS TAPIE

*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DELIBERATION n° 2025-001



**MAIRIE DE  
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

### SEANCE DU 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier 2025 à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS TAPIE, Florian PARENT, Roger SETAU et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY

Absents :

Laurent HAEST donne procuration à Céline FAGET  
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 avant le vote du budget

Vu le code rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le budget primitif 2024 adopté par délibération n°2024-035 le 10 avril 2024 avait ouvert 2.426.684 € de crédits dont 1.716.354 € d'écritures réelles.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses soit 429 088.50 € répartis comme suit :



IMPUTATION COMPTABLE	AFFECTATION
165	1.000 €
203	1.000 €
204182	10.000 €
20415343	10.000 €
20422	15.000 €
21538	5.000 €
2156	5.000 €
2157	15.000 €
2158	7.500 €
2183	5.000 €
2184	5.000 €
231	349.588 €
<b>TOTAL</b>	<b>429.088 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du détail ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 27/01/2025

Pour copie conforme

Le Maire,  
Nicolas DATAS TAPIE

*Le Maire :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

